

PROGRAMME FORMATIONS

2019



Numéro de formateur (Article L.6352.12 du Code du Travail) enregistré sous le numéro 75 79 01146 79 auprès du préfet de région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*



Organisme de formation répondant aux critères qualité et étant référencé auprès du Datadock.

Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés (CNLTA)

41 rue du jardin public - BP 40197 - 79205 PARTHENAY cedex

Tel : 05.49.71.01.32 - cnlta@cnlta.asso.fr

www.cnlta.asso.fr - www.facebook.com/cnlta

F1 - Thème : Etre accueillant en séjour vacances adaptées

Une démarche de bonnes pratiques à la lumière des réalités socioéducatives

Date et horaires : **13 mars 2019** // 9h-12h00 et 13h30-17h30

Lieu : CISP Kellermann – 17 Bd Kellermann - 75013 PARIS

OBJECTIFS ET COMPETENCES VISEES :

- S'approprier des cadres de références – loi 2002-02, éthique, psychologique, ANESM
- Analyser une action d'un accueil contenant à la lumière d'un séjour de vacances adaptées – hétérogénéisation – empilement
- Identifier les facteurs de risque d'un non-accueil contenant – au risque de la non-traitance, de la maltraitance
- Développer une démarche d'accompagnement des animateurs vacataires dans l'accueil contenant – le sémaphorisme – la veillance
- Développer une culture de l'évaluation de la bienveillance au quotidien – ajustement des pratiques

DEROULE DE LA FORMATION :

La journée sera séquencée par plusieurs temps :

- o Travail autour des représentations de la bienveillance
- o Cadrage juridique et éthique
- o Droits des personnes en situation de handicap
- Accompagner : limites, freins, leviers
- Analyse de situations-types
 - o Accompagnement au quotidien des animateurs : amont, pendant
 - o Identifier les actes et attitudes entravant ou facilitant les droits des personnes en situation de handicap
 - o Comment prendre en compte les besoins des personnes – collectif individualisé
 - o Expression et participation – être co-auteurs
- Les maltraitances – focus
- Définir le trépied : permanent/vacancier/animateur
- Qu'est-ce qu'une bonne pratique en séjour de vacances adaptées ?

Formateur : M. Michaël SAUNIER, psychanalyste, intervenant en pratiques sociales.

Public visé et pré-requis : Professionnels d'organismes de vacances adaptées, animateurs ou permanents lors de séjours de vacances adaptées

Nombre de participants : 12

Durée de la formation : 1 journée

Méthodes et moyens pédagogiques et techniques alternance d'outils de formation et d'analyse de pratique. Méthode dynamique et participative. Supports pédagogiques, méthodologiques et pratiques.

Moyens d'exécution de la formation et modalités d'évaluation : Mises en situation.

Feuilles de présence émargées et attestation de formation remises à la fin de la session.

Coût pédagogique :

Tarif individuel de **450 euros TTC pour les adhérents du CNLTA.**

Tarif individuel de **500 euros TTC pour les non-adhérents.**

Les déjeuners sont inclus. Ils seront pris sur place en formule self service.

Règlement demandé à l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION F1
Etre accueillant en séjour vacances adaptées
13 mars 2019 - PARIS

Bulletin à nous retourner avant le 20 février 2019

par email cnlta@cnlta.asso.fr

ou par courrier CNLTA – 41 rue du jardin public – BP 40197 – 79205 PARTHENAY Cedex

Nous souhaitons participer à votre journée de formation « Etre accueillant en séjour VA » au prix de :

- **450 euros TTC par personne pour la journée** (repas compris) : tarif adhérent CNLTA
- **500 euros TTC par personne pour la journée** (repas compris) : tarif non-adhérent CNLTA

ORGANISME :

.....

Adresse postale :

.....

.....

Téléphone :

Email :

NOM – Prénom des participants	Tél direct (si possible n° portable)	Email (direct)

Cachet de l'organisme
Date et signature

Toute inscription est définitive.

En cas d'annulation par le stagiaire ou son employeur, le prix de la formation restera dû en totalité et ne donnera lieu à aucun remboursement, et ce à titre d'indemnisation pour les frais engagés. Il en sera de même en cas de prise en charge par un organisme collecteur, celui-ci ne finançant que les séances effectivement suivies.

Le REGLEMENT doit être JOINT A TOUTE INSCRIPTION.

F2 - Thème : Accompagner les équipes : Situations limites, de tensions et de conflits

Dates et horaires : **24 mai 2019** // 9h-12h00 et 13h30-17h30

Lieu : CISP Ravel – 6 avenue Maurice Ravel - 75012 PARIS

OBJECTIFS ET COMPETENCES VISEES :

- Développer des aptitudes à la gestion de conflits
- Comprendre les différents types de conflits
- Etre en capacité de détecter et analyser les conflits

DEROULE DE LA FORMATION :

Cette journée sera séquencée par plusieurs temps, permettant une progression dans la compréhension de sa posture dans la gestion de conflits.

- Travail autour des représentations du conflit
- Analyse de pratiques en groupe sur les situations conflictuelles rencontrées
- Debriefing afin de mieux comprendre les conflits, apport théorique
- Différents types de conflits – les causes et enjeux – les mécanismes
- Accompagner et réguler les conflits
- Une communication adaptée et apaisante
- Gestion positive des conflits
- Mise en situation et jeux de rôle

Formateur : Mme Sandrine TATREAUX, formatrice, accompagnatrice, facilitatrice, formée à la communication non-violente et programmation neuro-linguistique (PNL)

Public visé et pré-requis : Professionnels, permanents d'organismes de vacances adaptées.

Nombre de participants : 12

Durée de la formation : 1 journée

Méthodes et moyens pédagogiques et techniques : supports pédagogiques, méthodologiques et pratiques, cas pratiques, échanges.

Moyens d'exécution de la formation et modalités d'évaluation : Questions orales, mises en situation.

Feuilles de présence émargées et attestation de formation remises à la fin de la session.

Coût pédagogique :

Tarif individuel de **450 euros TTC pour les adhérents du CNLTA.**

Tarif individuel de **500 euros TTC pour les non-adhérents.**

Les déjeuners sont inclus. Ils seront pris sur place en formule self service.

Règlement demandé à l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION F2
Accompagner les équipes : situations limites, de tensions et de conflits
24 mai 2019 - PARIS

Bulletin à nous retourner avant le 1^{er} mai 2019

par email cnlta@cnlta.asso.fr

ou par courrier CNLTA – 41 rue du jardin public – BP 40197 – 79205 PARTHENAY Cedex

Nous souhaitons participer à votre journée de formation « Accompagner les équipes » au prix de :

- **450 euros TTC par personne pour la journée** (repas compris) : tarif adhérent CNLTA
- **500 euros TTC par personne pour la journée** (repas compris) : tarif non-adhérent CNLTA

ORGANISME :

.....

Adresse postale :

.....

.....

Téléphone :

Email :

NOM – Prénom des participants	Tél direct (si possible n° portable)	Email (direct)

Cachet de l'organisme
Date et signature

Toute inscription est définitive.

En cas d'annulation par le stagiaire ou son employeur, le prix de la formation restera dû en totalité et ne donnera lieu à aucun remboursement, et ce à titre d'indemnisation pour les frais engagés. Il en sera de même en cas de prise en charge par un organisme collecteur, celui-ci ne finançant que les séances effectivement suivies.

Le REGLEMENT doit être JOINT A TOUTE INSCRIPTION.

F3 - Thème : Autisme et loisirs

Date et horaires : **9 et 10 septembre 2019** // 9h-12h00 et 13h30-17h30

Lieu : CISP Kellermann – 17 Bd Kellermann - 75013 PARIS

OBJECTIFS ET COMPETENCES VISEES :

A l'issue de ces journées, le stagiaire actualisera ses connaissances sur le fonctionnement spécifique des personnes autistes et sur les besoins d'un accompagnement ajusté à ce trouble du développement, c'est-à-dire mieux comprendre l'autisme pour intervenir de manière plus adéquate.

Le stagiaire sera en mesure ; en s'appuyant sur une compréhension actualisée de l'autisme, de mettre en place des activités de loisir de manière structurée et en adaptant le matériel.

DEROULE DE LA FORMATION :

Jour 1 :

Autisme : introduction théorique

Caractéristiques, description clinique de l'autisme, les connaissances, le développement du cerveau et fonctionnement cognitif chez la personne non handicapée et chez la personne autiste, spécificités cognitives, particularités sensorielles.

Jour 2 :

Communication : troubles de la communication, les niveaux de communication dans le développement de la personne sans autisme, le choix d'un système de communication alternatif dans l'autisme.

Loisirs : définition et importance des loisirs, comment développer les loisirs chez les personnes autistes ? , comment choisir une activité de loisir ? (Introduction à la valorisation des rôles sociaux), comment apprendre une activité de loisir ? structuration, analyse de tâche, adaptation du matériel.

Formateur : Mme Ginette BERNIER, consultante clinique au Centre d'Évaluation Neuropsychologique et d'Orientation Pédagogique de Montréal et consultante en autisme. Psy. D.E.S.S. Autisme, elle intervient dans le domaine des TSA au Québec et en Ontario depuis plus de 25 ans. Formatrice à E.D.I. Formation (France).

Public visé et pré-requis : Professionnels d'organismes de vacances adaptées.

Nombre de participants : 12

Durée de la formation : 2 jours

Méthodes et moyens pédagogiques et techniques : exposés théoriques, discussions, évaluation des acquis en cours et en fin de formation.

Moyens d'exécution de la formation et modalités d'évaluation : Questions orales, évaluation des acquis en cours et en fin de formation. *Feuilles de présence émargées et attestation de formation remises à la fin de la session.*

Coût pédagogique :

Tarif individuel de **650 euros TTC pour les adhérents du CNLTA** (les 2 journées).

Tarif individuel de **750 euros TTC pour les non-adhérents** (les 2 journées).

Les déjeuners sont inclus. Ils seront pris sur place en formule self service.

Règlement demandé à l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION F3
Autisme et loisirs
9 et 10 septembre 2019 - PARIS

Bulletin à nous retourner avant le 20 août 2019
par email cnlta@cnlta.asso.fr
ou par courrier CNLTA – 41 rue du jardin public – BP 40197 – 79205 PARTHENAY Cedex

Nous souhaitons participer à vos journées de formation « Autisme et loisirs » au prix de :

- **650 euros TTC par personne pour les 2 journées** (repas compris) : tarif adhérent CNLTA
- **750 euros TTC par personne pour les 2 journées** (repas compris) : tarif non-adhérent CNLTA

ORGANISME :

.....

Adresse postale :

.....

.....

Téléphone :

Email :

NOM – Prénom des participants	Tél direct (si possible n° portable)	Email (direct)

Cachet de l'organisme
Date et signature

Toute inscription est définitive.

En cas d'annulation par le stagiaire ou son employeur, le prix de la formation restera dû en totalité et ne donnera lieu à aucun remboursement, et ce à titre d'indemnisation pour les frais engagés. Il en sera de même en cas de prise en charge par un organisme collecteur, celui-ci ne finançant que les séances effectivement suivies.

Le REGLEMENT doit être JOINT A TOUTE INSCRIPTION.

F4 - Thème : Ecrire en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Dates et horaires : **12 et 13 novembre 2019** – 9h00/12h00 et 13h30/17h30

Lieu : FIAP Jean Monnet – 30 rue Cabanis – 75014 PARIS

OBJECTIFS ET COMPETENCES VISEES :

- Cerner les difficultés des personnes déficientes intellectuelles en matière d'accès à l'information écrite.
- Créer et traduire des documents écrits en appliquant les règles du « Facile à Lire et à Comprendre ».
- Impliquer les personnes handicapées mentales dans l'élaboration des documents écrits Faciles à Lire et à Comprendre.
- Appliquer la méthodologie d'évaluation et de validation existante.

DEROULE DE LA FORMATION :

- Présentation des textes de référence en matière d'accessibilité.
- Les difficultés des personnes handicapées mentales face à l'information écrite.
- Application des règles européennes pour une information écrite Facile à Lire et à Comprendre.
- Implication des personnes handicapées mentales : à quel moment ? sous quelle forme ?
- L'évaluation et la validation des documents.

Formateur : M. Thierry OCCELLI, formateur UNAPEI, accompagné de personnes handicapées mentales du réseau UNAPEI.

Public visé et pré-requis : Bénévoles, professionnels et personnes handicapées mentales. Toute personne ayant des bases en communication et souhaitant rendre accessible sa documentation en méthode FALC.

Des personnes handicapées mentales étant intégrées à cette formation, celle-ci tient compte de leur rythme d'apprentissage.

Nombre de participants : 10 maximum.

Durée de la formation : 2 journées, soit 14h00.

Méthodes et moyens pédagogiques et techniques : support papier, utilisation de visuel, cas pratiques, échanges directs avec des personnes en situation de handicap mental

Moyens d'exécution de la formation et modalités d'évaluation : Questions orales, contrôle de connaissance tout au long de la session de formation, mises en situation.

Feuilles de présence émargées et attestation de formation remises à la fin de la session.

Coût pédagogique :

Tarif individuel de **700 euros TTC pour les adhérents du CNLTA** (les 2 journées).

Tarif individuel de **800 euros TTC pour les non-adhérents** (les 2 journées).

Les 2 déjeuners sont inclus. Ils seront pris sur place en formule self service.

Règlement demandé à l'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION F4
Ecrire en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)
12 et 13 novembre 2019 - PARIS

Bulletin à nous retourner avant le 20 octobre 2019
par email cnlta@cnlta.asso.fr
ou par courrier CNLTA – 41 rue du jardin public – BP 40197 – 79205 PARTHENAY Cedex

Nous souhaitons participer à vos journées de formation « Ecrire en FALC » au prix de :

- 700 euros TTC par personne pour les 2 journées (repas compris) : tarif adhérent CNLTA
- 800 euros TTC par personne pour les 2 journées (repas compris) : tarif non-adhérent CNLTA

ORGANISME :

.....

Adresse postale :

.....

.....

Téléphone :

Email :

NOM – Prénom des participants	Tél direct (si possible n° portable)	Email (direct)

Cachet de l'organisme
Date et signature

Toute inscription est définitive.

En cas d'annulation par le stagiaire ou son employeur, le prix de la formation restera dû en totalité et ne donnera lieu à aucun remboursement, et ce à titre d'indemnisation pour les frais engagés. Il en sera de même en cas de prise en charge par un organisme collecteur, celui-ci ne finançant que les séances effectivement suivies.

Le REGLEMENT doit être JOINT A TOUTE INSCRIPTION.